

## HONORAIRES DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA TRANSACTION ET LOCATION

### HONORAIRES DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA TRANSACTION D'IMMOBILIER D'HABITATION

Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur

0 €	à	15 000 €	=	15.00 %
15 001 €	à	30 000 €	=	13.00 %
30 001 €	à	50 000 €	=	12.00 %
50 001 €	à	80 000 €	=	10.00 %
80 001 €	à	100 000 €	=	8.00 %
100 001 €	à	150 000 €	=	6.00 %
150 001 €	à	ET PLUS	=	5.50 %

Durée des mandats : 3 mois (sauf accords particuliers)

Résiliation : Avec un préavis de 15 jours

### HONORAIRES DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES ESTIMATIONS DE BIENS

180 € TTC pour un appartement  
300 € TTC pour une maison et terrain

### HONORAIRES DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA GESTION LOCATIVE

#### HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

7,20% TTC pour les appartements et les maisons  
8,40% TTC pour les garages

#### HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIVE

Frais dossier visite rédaction du bail 10% TTC du loyer annuel (charges comprises) : montant réparti 50% bailleur et 50% locataire.

Frais état des lieux 3€/m2

